LIVRE VIII DES EFFETS DU BAPTÊME

CHAPITRE I

Des effets sacramentels du baptême

La théologie catholique enseigne que le baptême efface le péché originel, ainsi que les péchés actuels, qu'il remet toutes les peines dues au péché, qu'il établit dans l'âme une grâce habituelle sanctifiante, principe céleste d'une vie nouvelle, et qu'il imprime dans l'âme un caractère indélébile (1), en sorte que, selon les expressions de l'Écriture, nous devenons les enfants et les héritiers de Dieu, les cohéritiers de Jésus-Christ, les temples et les organes de l'Esprit-Saint.

La tradition tout entière proclame la souveraine vertu du baptême.

« Nous descendons dans l'eau, dit saint Barnabé (2), tout couverts de péchés et de souillures, et nous en remontons, portant dans nos cœurs les fruits sacrés de la crainte et de l'espérance. » « Nous descendons dans l'eau, dit Hermas (3), et nous recevons la rémission de tous nos péchés. » Saint Grégoire de Nysse définit le baptême : « la cause de notre régénération et de notre renouvellement (4); » ce sacrement, ajoute saint Augustin (5), « efface absolument tous les péchés, le péché originel et les péchés actuels : si quelqu'un quitte cette vie immédiatement après l'avoir reçu, il ne lui reste rien à expier, tout lui ayant été remis. »

Si les écrivains protestants restent insensibles aux témoignages des saints Pères sur la grâce réelle que produit le baptême (6), ils doivent avouer qu'ils ne sont plus, comme ils le prétendaient, en harmonie de croyances avec l'Église primitive; car les inscriptions des catacombes ne font pas du baptême un simple symbole extérieur de la grâce; elles nous disent que le défunt a conquis, a obtenu, a reçu la grâce, et elles nous font envisager la paix, c'est-à-dire la félicité éternelle, comme la conséquence de la fidélité acquise par le baptême.

De nombreuses controverses se sont élevées entre les scolastiques sur la nature et les effets de la grâce baptismale. La plupart d'entre eux soutiennent avec les Thomistes, que le baptême, ainsi que les autres sacrements, opère la grâce comme cause physique, tandis que les Scotistes admettent que c'est une cause purement morale de la grâce, c'està-dire un motif par lequel Dieu est déterminé à la produire.

Pierre Lombard insinue que dans le baptême l'homme n'est point justifié formellement par une grâce intérieure, mais seulement par l'amour que Dieu conçoit pour lui. Cette justice imputative des enfants a été réfutée par la plupart des théologiens (1) et condamnée par le concile de Trente. Ce même concile a-t-il décidé que cette grâce est habituelle? Beaucoup le soutiennent, bien que ce mot n'ait pas été prononcé; quelques autres prétendent que la question est restée libre (2).

On est d'accord sur ce point que le baptême produit le même effet dans tous ceux qui le recoivent, quant au but pour lequel il a été établi, c'est-à-dire par rapport au renouvellement de la vie spirituelle. Mais il y a quelque divergence au sujet de l'égalité des autres grâces que recoivent les enfants et les adultes également bien disposés. Selon Gabriel, les uns en ont plus et d'autres moins, en raison du degré de gloire auquel Dieu les a prédestinés; mais c'est là un effet de la miséricorde divine et non point de la vertu sacramentelle, Scot arrive à la même conclusion, en attribuant cette inégalité de grâces à la dévotion du ministre. Paludanus pose en principe qu'il n'y aura pas plus d'hommes sauvés qu'il n'y a eu d'anges déchus, et que comme ces derniers devaient posséder des degrés différents de gloire, les enfants baptisés qui sont appelés à prendre leur place reçoivent également plus ou moins de grâces. Mais ces opinions sont rejetées par presque tous les autres théologiens, démontrant qu'en raison du baptême, la même quantité de grâces est donnée à tous les enfants, ainsi qu'aux adultes, également bien disposés.

⁽i) Alex. Hal., part. IV, quæst. VIII, m. 8, art. 2 et 3; Thom., part. III, quæst. LXIX, art. 2 et 8; Scot., sent. IV, dist. IV, quæst. VII.

⁽²⁾ Epist., n. 11.

⁽³⁾ Mand. IV, n. 3. (4) Orat. de bapt. Christi.

⁽⁴⁾ Orat. de bapt. Christi.
(5) Serm. de bapt. Christi.

⁽⁶⁾ Just., Apol. I, n. 61; Clem. Alex., Pædag., l. I, c. v1; Hieron., Epist. LXXXII; Chrys., Hom. XI, n. 2; Tertull., De Bapt., c. 1; De Resurrect, carn., c. xiv; Ambr., Sacr., III, n. 7; Theod., in Ps. IV.

⁽¹⁾ Altissiod., l. III Summ., tract. VI, c.-1; Guill. Paris., De Morib., c. IV.

⁽²⁾ Melch. Canus, De locis, I. VII, c. 11; Stapleton, De justificat., I. VII, c. vIII; Pighius, De liber. arbitr., I. V.

Les scolastiques appellent fiction, l'obstacle que le récipiendaire, par sa volonté, met aux effets du baptême, comme l'absence de foi, le mépris du sacrement, l'inobservance des rites, l'attachement au péché, etc.; cette fiction n'empêche pas de recevoir le caractère baptismal, mais elle met obstacle à la grâce qui ne produit ses effets que lorsque la fiction a disparu. Comment peut s'opérer cette transformation? Paludanus est à peu près le seul qui croie suffisante une simple attrition. Les autres docteurs exigent la contrition ou tout au moins l'attrition unie au sacrement de pénitence. Quelques théologiens supposent qu'alors les péchés commis après le baptême sont effacés en raison même du sacrement de la régénération; mais l'opinion commune est qu'il n'efface que les péchés commis antérieurement à sa réception, et que le sacrement de pénitence efface, en même temps que la fiction, les péchés qui l'ont suivie.

Nous avons dit qu'outre l'infusion de la grâce, le baptême produit encore dans notre âme un caractère indélébile, qui rend sa réitération nulle et coupable. C'est une vérité proclamée par les Pères, qui comparent cet effet permanent à l'empreinte des monnaies, à la circoncision, à la marque des troupeaux (1). Les scolastiques ne sont partagés que sur quelques questions accessoires, relatives à la nature, aux causes et aux effets de ce caractère (2). Les libres penseurs eux-mêmes se trouvent forcés de reconnaître au baptême un cachet indélébile. « Hélas ! disait la Petite République française, du 17 janvier 1877, nous sommes restés catholiques : bien peu, il est vrai, mais plus encore que nous ne le voudrions. Mais quoi ! On nous a faits catholiques quand nous étions tout petits et que nous n'avions pas la force de nous défendre. Le baptême a passé sur nous, avec les saintes huiles de la confirmation. Cela tient. On a beau frotter, cela ne s'en va pas. Il n'y a savon qui tienne. C'est une tache indélébile. Toute la benzine Collas y passerait sans l'effacer. »

C'est pourtant ce que la superstition a plus d'une fois essayé de faire. Ce fut pour effacer le sceau divin du Christianisme que Julien l'Apostat eut recours aux lustrations idolâtriques. Les procès de sorcellerie du xviº siècle nous montrent d'étranges scènes où des

renégats, renonçant à leur baptême, à leur parrain, à leur part de paradis, se faisaient rebaptiser par des sorciers et recevaient un nouveau nom, ainsi qu'un stigmate, signe de leur sujétion absolue au démon (1).

Les Abyssiniens s'imaginent qu'on est débaptisé, quand on mange de la viande musulmane. M. Guillaume Legeau, dans son Voyage en Abyssinie (2), raconte à ce sujet l'anecdote suivante: « Je partis de Keren, accompagné d'un prêtre indigène, Abba Zaccharia, d'Axum, élève de la Propagande romaine. Je lui ai fait, je le crains bien, perdre sa cure, et voici comment: je l'avais eu quelquesois à dîner, mais comme je prenais ma viande chez les bouchers musulmans de Massaoua, on vint à savoir que M. Zaccharia avait mangé de la viande musulmane, donc qu'il s'était débaptisé. Les paroissiens du P. Zaccharia vinrent en députation chez l'évêque, lui déclarer qu'ils ne voulaient plus d'un curé mahométan. J'intervins, je me fâchai, je demandai pour qui on me prenait? — Pour un Chrétien faux teint, un Franc ensin. — Vous prenez donc les Francs pour des Musulmans? — Mon Dieu! les Francs sont assurément meilleurs et plus vertueux que nous: ils ne sont pas des Turcs, mais ils ne sont pas Chrétiens non plus. »

Les effets sacramentels du baptême ont été naturellement contestés par tous ceux qui en ont nié la nécessité. Quelques Origénistes, les Caïnites, les Messaliens, les Marcossiens et les Pélagiens n'attribuaient au baptême aucune rémission du péché, ou ne lui supposaient qu'une efficacité incomplète (3).

D'après Luther (4), le mal héréditaire subsiste encore dans l'homme justifié et baptisé. Tous les péchés qu'il peut commettre sont des formes particulières du péché primordial ; pour les effacer, il suffit de s'appliquer de nouveau, par la foi et par le souvenir, le sacrement de baptême qui remplace ainsi la pénitence. Selon Mélanchton, le baptême efface le péché originel, mais non pas les péchés actuels ; ce sectaire se trouve entraîné dans cette erreur, parce qu'il considère la concupiscence comme un véritable péché, quoique Dieu ne nous l'impute pas. Zwingle, tout en reconnaissant la nécessité du baptême, n'en nie pas moins l'efficacité : « Tous les anciens, disait-il (5), depuis les apôtres

⁽¹⁾ Const. apost., l. III, c. xvi; Tert., Apol., xxi; Ambros., De Spir. Sanct., l. I, c. vi, n. 78; Cyrill., Cat. I, n. 2; Cat. XVII, n. 35; Basili., Exhort. ad Bapt., n. 5; August., Cont. Crescon, l. I, c. xxx, n. 35; Contr. Parm., II, 15.

⁽²⁾ Alex. Halens., sent. IV, dist. VI; Thom., part. III, quæst. LXIII, art. 2; Biel, sent. IV, dist. VI, quæst. II, art. 3.

⁽¹⁾ Delrio, Disquis. magic., 1. V, sect. 16. (2) Le Tour du Monde, t. XV, p. 390.

⁽³⁾ Epiphan., Har. LXIV, n. 25; Theodor., Har. fab., IV, 11; Iren., Adv. har., 1, 21.

⁽⁴⁾ Auslegung des Briefes an die Gal.

⁽⁵⁾ De Bapt., p. 59.

jusqu'à moi, se sont trompés sur l'idée qu'ils se sont faite du baptême; ils ont attribué à l'eau une efficace qu'elle n'a point. Ils ont cru que ce sacrement avait été institué pour conférer la justification; mais ni le baptême, ni l'Eucharistie ne sont des signes de la grâce. Elle n'est pas dépendante, cette grâce, des types extérieurs; ainsi, recevoir le baptême, ce n'est pas recevoir la sanctification, c'est se faire marquer au sceau de Jésus-Christ, c'est prendre une reconnaissance extérieure des engagements que nos pères ont contractés avec lui, de même que la circoncision fut seulement une marque du pacte qu'Abraham fit avec Dieu.

Les doctrines des Sacramentaires sont pleines d'obscurités sur le sujet qui nous occupe. Le Catéchisme de Genève dit que le baptême « représente la rémission des péchés et la régénération spirituelle. » D'après le Catéchisme d'Heidelberg, « il représente le gage de la vérité par lequel Dieu veut assurer aux hommes que leurs péchés sont aussi certainement lavés que leur corps l'est avec de l'eau naturelle. »

D'après les Mennonites, le baptême ne communique point l'esprit de Dieu; il marque seulement ce qui se passe dans nos âmes et montre la vertu d'en haut descendant sur le fidèle (1).

Selon beaucoup de Baptistes, le baptême n'efface pas le péché originel: c'est seulement l'engagement d'une bonne conscience devant Dieu. D'autres sectes lui attribuent une vertu hyperphysique, c'est-à-dire l'infusion dans le Catéchumène de la justice divine, qui le rend capable des bonnes œuvres indispensables à son salut (2).

D'après M. Pierre Leroux, le baptême n'a pas été institué pour effacer le péché originel; il n'a eu d'autre objet que de convertir les nations à la doctrine de la Trinité; ce ne serait que le sceau mis au croyant qui adhère à cette doctrine et qui se régénère ainsi spirituellement.

CHAPITRE II

Des effets sociaux du haptême

Un effet important du baptême, dans l'ordre social, a été l'amélioration du sort des enfants, revêtus dès lors d'un caractère sacré; leur vie, par là même, a été respectée. Qu'il était loin d'en être ainsi dans la société païenne! Dans presque toute la Grèce, le père avait le droit de condamner à la mort son enfant naissant; aussitôt né, on l'étendait à ses pieds; s'il le prenait dans ses bras, l'enfant était sauvé; s'il détournait les yeux, on allait au loin l'exposer ou lui ôter la vie. Aristote réclame une loi qui voue à la mort tous les enfants de constitution chétive (1). Platon conseille l'avortement, et même l'infanticide, quand l'enfant ne doit pas devenir un instrument utile à la République (2). A Rome, la loi des Douze-Tables ordonne de tuer sans délai l'enfant mal conformé. Ce droit de vie et de mort paraissait si naturel, que Tacite remarque avec surprise qu'il n'existe pas chez les Juifs (3). Les enfants illégitimes étaient jetés dans les rues et recueillis par un intérêt cupide qui les vouait à l'esclavage. Chez les Gaulois, le nouveau-né, couché sur un bouclier, était exposé au caprice des flots qui devaient respecter sa vie, pour attester la fidélité conjugale de la mère (4). En Chine, dans la seule ville de Pékin, le nombre des enfants sacrifiés s'élève, dit-on, à dix ou douze mille par an. En Patagonie, l'existence du nouveau-né est soumise à l'appréciation du père et de la mère qui décident de son sort. Quand ils jugent à propos de s'en défaire, ils l'exposent dans les champs pour qu'il y devienne la proie des chiens sauvages et des oiseaux voraces (5).

⁽¹⁾ Schyn., Hist. Mennonit., c. vii.

⁽²⁾ Eug. Haag., Hist. gen. des Dogmes chret., p. 352.

⁽¹⁾ Politic., 1. VII, c. XIV.

⁽²⁾ Republ., I. V, édit. du Panthéon, t. I, p. 98.

⁽³⁾ De German., I. V, c. xix.

⁽⁴⁾ Anthol., l. I, c. XLIII, n. 1.

⁽⁵⁾ Guinnard, Trois ans de captivité chez les Patagons,

т т

Là, au contraire, où règne le Christianisme, la vie de l'enfant devient sacrée, avant sa parturition comme après sa naissance. Ce qui a déjà vie ne doit pas être privé de la grâce du baptême; l'enfant baptisé, devenu frère de Jésus-Christ, cohéritier de sa gloire, a droit à la vie, à la liberté, au respect, au dévouement. S'il est abandonné par une mère coupable, il trouvera secours et protection dans ces pieux asiles que la Religion a érigés pour les malheureux orphelins. « L'enfance, dit Mer Laforet (1), périssait victime du matérialisme brutal qui dominait le monde païen; le spiritualisme chrétien la sauva. Un enfant n'était plus pour le chrétien un simple composé de chair et de sang, c'était un être doué d'une âme raisonnable, racheté au prix du sang de Jésus-Christ et destiné à voir Dieu face à face, au milieu des anges et des saints, pendant toute l'éternité. Le baptême devenait la confirmation authentique et solennelle de ces idées réparatrices, et, en conférant à l'enfant une filiation divine, il entourait son front d'une auréole qui commandait le respect, la vénération et l'amour. L'enfant est singulièrement aimé et honoré dans la société chrétienne, parce que, quelque misérable qu'il paraisse, la grâce de la régénération fait de lui le temple du Saint-Esprit, le fils adoptif de Dieu, le frère du Sauveur Jésus. »

C'est surtout pour ne point laisser les enfants abandonnés privés de la grâce du baptême, que saint Thomas de Villeneuve établit un tour à la porte de son palais ; que saint Vincent de Paul fonda à Paris un hôpital qui devint le modèle de tant d'autres établissements du même genre ; que les missionnaires, dès le xviº siècle, ont racheté dans les Indes et ailleurs un nombre si considérable d'enfants voués à la mort ou à l'esclavage. Qui ne connaît l'œuvre de la Sainte-Enfance, fondée par Mør de Forbin-Janson, pour le rachat des enfants des infidèles (2)?

Ms Besson a dépeint éloquemment les effets naturels et sociaux du baptême, en montrant que c'est par lui qu'on entre dans l'élite de l'humanité. « A qui appartient, s'écrie-t-il (3), l'honneur, l'initiative des grandes entreprises, la gloire de parcourir, d'étonner et de civi-

liser le monde ? Est-ce aux peuples baptisés ou aux peuples infidèles ? Par le nombre, vous êtes le plus petit des peuples ; par le territoire, vous occupez à peine la cinquième partie de la terre ; mais le courage, l'éloquence, l'action, la victoire, l'avenir, tout est à vous. Les infidèles reculent et vous marchez, parce que le génie du baptême vous anime; ils se cachent et vous vous montrez partout ; ils se taisent et vous parlez, l'épée à la main et le drapeau de la civilisation sur vos têtes. Levez votre front parmi les peuples, peuples du baptême et du Christianisme. Que vous meniez avec vous, ou la guerre, ou l'industrie, ou le commerce, ou les arts, vous forcez les barrières, vous imposez les conditions, vous régnez. Il y a un signe sur ce front dominateur et prédestiné, c'est le signe de la lumière surnaturelle, c'est le signe du baptême! »

Des jurisconsultes (1) ont soutenu que la liberté civile était une conséquence du baptême reçu par les esclaves. Cette assertion, dans sa généralité, ne nous paraît pas exacte. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que, de tout temps, on a vu des maîtres rendre la liberté à ceux que Jésus-Christ venait d'affranchir, et que d'autres traitaient avec une grande charité ceux que l'Église venait de prendre sous sa protection. Les Chrétiens voyaient des frères dans les captifs baptisés; en s'intéressant à eux, au temps des invasions barbares, ils préludèrent à ces admirables congrégations qui eurent pour but spécial le rachat des captifs. Saint Ambroise, saint Césaire d'Arles, saint Hilaire de Poitiers, saint Exupère de Toulouse, vendirent les vases d'or de leurs églises pour racheter les vases vivants du Christ, et donnèrent ainsi le branle à cette charité privée, dont M. Edm. Le Blant nous a rapporté de si nombreux exemples (2).

Le baptême a servi d'acheminement à l'égalité civile; aussi dans les inscriptions des catacombes, on ne rencontre point de qualifications d'esclave ou d'alffranchi, parce qu'elles répugnaient à l'esprit de l'Évangile et que le baptême avait renversé, du moins devant Dieu et devant la mort, les barrières de caste.

Le moyen âge nous offre de nombreux exemples de cette influence du baptême sur le rapprochement des conditions. En 791, Ingo, duc de Carinthie, invitait à sa table, servie avec luxe, une foule d'ouvriers

⁽¹⁾ Les Dogmes catholiques, t. III, p. 382.

⁽²⁾ Sur la réalité des coutumes infanticides des Chinois, nices par quelques libres penseurs, on peut consulter: Relation du P. Navarette, l. l, ch. xx; Gutzlaff, Journal of the voyages along the coast of China, p. 142; Torrens, Reise nach Chine; Annales de la Propagation de la Foi, nº 69, 87; De Beauvoir, Voyage autour du monde, etc.

⁽³⁾ Les Sacrements, 6° conférence.

⁽¹⁾ Potgiesserus, De Statu servorum, 1. IV, ch. 1v; N. Ittigius, De manumissione mancipiorum baptismo inplicita.

⁽²⁾ Note sur le rachat des Captifs, dans la Revue arch., nouv. série, t. X, p. 435.

pauvres mais chrétiens comme lui, et faisait servir en même temps un grossier repas, dans la cour de son château, aux princes et aux grands de sa Cour, encore païens. Comme ceux-ci s'en montraient irrités: « Ces pauvres gens, leur dit-il, ont été enrichis des grâces du baptême, ce sont mes frères en Jésus-Christ; quant à vous, vides de trésors spirituels, vous êtes restés les esclaves des ténèbres. Ne vous étonnez donc pas que je préfère leur société à la vôtre (1). »

(1) Brunner, Annal, Boicor.

CHAPITRE III

Des effets miraculeux du baptême

Nous lisons dans l'ouvrage que composa saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, contre Julien l'Apostat, que ce célèbre sophiste contestait la valeur du baptême, parce que, selon lui, il n'avait encore guéri ni lèpre, ni goutte, ni dysenterie. Saint Cyrille lui répond que ce sacrement a été institué pour guérir les maladies de l'âme et non point celles du corps, mais qu'il est cependant au pouvoir de Jésus-Christ de donner aux eaux du baptême la vertu de guérir les maladies corporelles, ainsi qu'il le fit pour les eaux de Siloé, où l'aveugle-né recut le bienfait de la vue.

L'histoire ecclésiastique, en effet, contient le récit de nombreux miracles opérés par le baptême, surtout à l'égard d'aveugles qui recouvrèrent la vue, comme saint Paul, et de lépreux purifiés de leur lèpre, comme l'empereur Constantin. Nous nous bornerons à rappeler quelques exemples tirés des annales hagiographiques.

Mammertin se rendait en pèlerinage à un temple d'idoles, pour obtenir la guérison d'un œil dont il ne voyait presque plus et d'une main dont il ne pouvait faire usage. Un religieux, nommé Sabinus, qu'il rencontra sur la route, le convertit en lui montrant l'inanité des idoles et l'engagea à aller trouver saint Germain, évêque d'Auxerre. Saint Mammertin, après avoir été baptisé par ce pontife, fut complètement guéri de ses infirmités (t).

Nous lisons dans la vie de saint Hidulphe, archevêque de Trèves (2), que le B. Erhart, évêque de Ratisbonne, apprit un jour, dans un transport extatique, qu'il y avait dans le monastère de Baume une jeune fille, aveugle de naissance, âgée de douze à quinze ans. Dieu lui ordonna d'aller la baptiser et de lui donner le nom d'Odile, l'assurant qu'aussitôt après la réception du sacrement, elle obtiendrait le don de

⁽¹⁾ Bolland., 31 Jul., De Vit. S. Germani, 1. I, c. III et iv.

⁽²⁾ Ibid., 11 Jul., Vita prima S. Hidulphi, n. 11.

la vue. Le pontife se rendit aussitôt à Baume, avec son frère Hidulphe, ancien archevêque de Trèves. Ce fut ce dernier qui, après l'immersion de la jeune fille, la releva des fonts et fit sur ses yeux les onctions du saint chrême, en disant : « Au nom de Jésus-Christ, soyez désormais éclairée des yeux du corps et de l'esprit ». Quand l'aveugle-née eut ouvert les yeux à la lumière du jour, le prélat lui imposa le nom d'Odile, qui signifie fille de lumière. La miraculée devait un jour être abbesse d'Hohembourg, et devenir la patronne de l'Alsace.

On lit dans les Actes de saint Saturnin (1) qu'une femme nommée Cyriaque, appartenant à l'élite de la société toulousaine, était couverte de lèpre. Elle se fit instruire des vérités de la religion et reçut le baptême. Dès qu'elle fut immergée dans la piscine, sa chair devint blanche comme celle d'un petit enfant. Ce miracle produisit une telle impression, que la moitié de la ville de Toulouse embrassa aussitôt le Christianisme.

Un jour, un lépreux nommé Péritius, voyant passer saint Éleuthère, évêque de Tournai, le supplia de lui conférer le baptême.
— Seigneur, dit un prêtre nommé Andonéus à l'évêque, c'est un lépreux, chassez-le de votre présence. — Que dis-tu là, homme de peu de foi, repartit Éleuthère? Apprends que c'est à ces malheureux qu'appartient le royaume des Cieux. — Cela dit, l'évêque fit apporter de l'eau, et, devant tout le peuple, baptisa Péritius qui fut soudain purifié de sa lèpre (2).

En l'an 400, un Juif, paralysé depuis de longues années, se convertit et fut baptisé par Atticus, évêque de Constantinople. On l'avait apporté dans son lit au baptistère ; aussitôt qu'il fut sorti de l'eau, il recouvra l'usage de tous ses membres (3).

Nous lisons dans les Actes de saint Sébastien (4), que les deux fils de Claudius, dès qu'ils eurent été plongés dans l'eau baptismale par saint Polycarpe, furent aussitôt guéris, l'un de son hydropisie, l'autre d'une grave maladie dont il était atteint. Ce même jour, le Saint conféra le baptême à Tranquillinus, dont les pieds et les mains étaient tellement perclus par la goutte, qu'on dut le transporter à bras et qu'il ressentait d'intolérables douleurs, alors qu'on le dépouillait de ses habits. Quand il eut reçu l'onction des saintes huiles et fait sa pro-

fession de foi, ses mains pleines de nœuds se redressèrent et ses pieds retrouvèrent si bien leur agilité, qu'il descendit seul, aussi alerte qu'un adolescent, dans la fontaine sacrée.

Vers la fin du xm' siècle, le frère de Cassiam, roi des Tartares, s'éprit de la fille du roi d'Arménie, et, pour s'unir à elle, consentit à se faire chrétien. Un an après, sa femme mit au monde un enfant velu comme un ours, qu'il voulait jeter au feu; mais sur les instances de la mère, le petit monstre fut baptisé et, après la triple immersion, devint le plus charmant des enfants. Ce prodige donna lieu à de nombreuses conversions (1).

Antonio Pigafetta, dans sa relation du Voyage de Magellan autour du monde, raconte le fait suivant relatif au baptême du frère du roi de Zubu : « Le capitaine Magellan, qui avait commandé au roi et aux autres nouveaux chrétiens de brûler leurs idoles, ce qu'ils avaient tous promis de faire, voyant que non seulement ils les gardaient encore, qu'ils leur faisaient des sacrifices de viandes, selon leur ancien usage, s'en plaignit hautement et les réprimanda. Ils ne cherchèrent point à nier le fait, mais crurent s'excuser en disant que ce n'était pas pour eux-mêmes qu'ils faisaient ces sacrifices, mais pour un malade auquel ils espéraient que lesdites idoles rendraient la santé. Ce malade était le frère du prince, qu'on regardait comme l'homme le plus sage et le plus vaillant de l'île, et sa maladie s'était aggravée au point qu'il avait déjà perdu la parole depuis quatre jours. Le capitaine avant entendu ce rapport, et animé d'un saint zèle, dit que, s'ils avaient une véritable foi en Jésus-Christ, ils eussent à brûler sur-lechamp tous leurs dieux et à faire baptiser le malade, qui se trouverait guéri. Il ajouta qu'il était si convaincu de ce qu'il disait, qu'il consentait à perdre la tête si ce qu'il promettait n'arrivait pas sur-le-champ. Le roi promit de souscrire à tout. Nous fîmes alors, avec toute la pompe possible, une procession, de la place où nous étions à la maison du malade, que nous trouvâmes en effet dans un fort triste état, de manière même qu'il ne pouvait ni parler ni se mouvoir. Nous le baptisâmes avec deux de ses femmes et dix de ses filles. Le capitaine lui demanda, aussitôt après le baptême, comment il se trouvait; il répondit soudainement que, grâce à Notre-Seigneur, il se portait bien; nous fûmes tous témoins oculaires de ce miracle; le capitaine surtout en rendit grâce à Dieu. »

⁽¹⁾ Surius, 29 Nov., Act. S. Saturnini.

⁽²⁾ Bolland., 20 Febr., Vita I S. Eleuth., c. III, n. 14.

⁽³⁾ Ibid., 8 Jan., Vit. S. Attic., p. 477.

⁽⁴⁾ Ibid., 20 Jan., Act. S. Sebast., p. 270.

⁽¹⁾ Thomas Walsingham, Chronic.

Les légendes hagiographiques racontent beaucoup d'autres guérisons procurées par le baptème à des aveugles (1), des lépreux (2), des paralytiques (3), des possédés (4) et des personnes atteintes de maladies diverses (5). Elles nous signalent aussi des prodiges de tout genre accomplis pendant la cérémonie baptismale. Ici ce sont des anges qui révèlent leur présence protectrice (6), là ce sont des croix qui brillent sur la robe blanche des Catéchumènes (7); tantôt c'est une lumière divine qui resplendit autour du corps du néophyte (8), tantôt c'est un enfant dont l'intelligence mûrit subitement (9); ou bien c'est le ministre qui, dans une vision prophétique, voit se dérouler l'avenir de celui qu'il vient de régénérer (10).

(1) Actes de S. Arnoul, év. de Metz, de S. Patrice, de S. Sabinus, etc.; Bolland, t. II, Sept., De Convers. Russorum, § 3, n. 27; P. Labat, Relat. de l'Éthiopie occid., t. III, p. 330.

(2) Bolland., 9 Jan., Act. S. Juliani, c. xur; 8 Jun., Act. IV Mart.; 26 Jun., Vit. S. bio, can, n. 1; 25 Jul., Act. S. Hermagore, c. 1, n. 3; 18 Jul., Act. S. Arnulpi, c. 1, n. 1; 25 Jul., De S. Magnerico, c. 11, n. 15.

(3) Boll., 25 Jan., c. 1v; Tillemont, x11, 964.

(4) Boll., 1 Maii, Vit. S. Amatoris, c. 11, n. 12; 23 Jun., Vit. B. Mariæ Oigniacensis,

1. II, n. 71; Louis de Grenade, Catéchisme, ch. xxvII, 2 13.

(5) Boll, 27 Jan, Vit. S. Marii, c. i, n. 3; 3 Febr., Vit. metr. S. Anscharii, p. 437; August, De civit. Dei, I. XXII, c. vn; Socrat, Hist., I. V, c. vi; Casarius, Hist. memor., I. X, c. xull et xull.

(6) Boll., 19 Jan., Vit. S. Bassiani, c. 1, n. 5; 28 Jan., De S. Thyrso, c. 1v.

(7) August., Serm. XIX, n. 6; Boll., 15 Jan., De S. Alexandro, p. 1022.

(8) Greg. Naz., Orat. in funere patris sui; Boll., 26 Maii, Vit. S. August., c. v, n. 48; 25 Jul., De S. Christiana, n. 7.

(9) Boll., 6 Febr., Vit. S. Amandi, c. IV, n. 42; 22 Mart., Vit. S. Nicol. de Rupe, C. I. n. 7.

(10) Boll., De S. Utho., t. II Jan., p. 785; Heussen, Batav. sacra, t. I. p. 30.

CHAPITRE IV

Des effets faussement attribués au baptème

La superstition et l'hérésie ont souvent attribué au baptême des effets qui ne lui appartiennent nullement.

Les païens ont parfois prétendu que la réception de ce sacrement exposait à une mort prochaine. Clovis, alors qu'il était encore idolâtre, attribuait la mort de son premier-né au baptême que Clotilde lui avait fait conférer. Encore aujourd'hui, les pamphlets des Chinois assurent que la mort est une conséquence prochaine de la réception du baptême (1).

Une erreur diamétralement opposée, généralisant quelques faits exceptionnels et miraculeux, consistait à croire que l'ablution baptismale rendait la santé aux enfants malades. Cette superstition, qui régnait déjà du temps de saint Augustin (2), s'est surtout propagée en Orient. Au xrv° siècle, les Sarrasins faisaient parfois baptiser leurs enfants, non pas pour en faire des chrétiens, mais afin qu'après leur mort ils dormissent tranquillement dans leur sépulcre, sans y être tourmentés par les démons (3). Les Turcs présentaient aux fonts leurs enfants pour les guérir de la mauvaise odeur qu'ils exhalaient dans leur jeune âge, ce qui ne les empêchait point de les élever plus tard dans les principes de l'Islamisme (4).

Ce sont surtout de faux effets relevant de l'ordre spirituel que l'hérésie a attribués au baptême. Ceux qui l'ont reçu, disait Jovinien au ve siècle (5), ont une âme impeccable, ou du moins leurs péchés mortels se changent en véniels. Certains Pélagiens soutenaient qu'on

⁽¹⁾ Les Missions catholiques, 1874, p. 3.

⁽²⁾ Epist. XCVIII ad Bonifac.

⁽³⁾ Concil. Armen. (1342), art. 17, ap. Martène, Vet, mon., t. VII, p. 333.

⁽⁴⁾ Balsamon, in Can. LXXXIV Trullan.

^{&#}x27;5) Sander., Hær. LXXXVII.

ne baptisait les enfants que pour effacer par avance les péchés qu'ils pourraient commettre plus tard (1).

Mallebranche, dans ses Recherches de la vérité, fait cette bizarre supposition, que l'enfant, pendant qu'on le baptise, peut produire un act inconscient d'amour de Dieu. Voici son raisonnement, contre lequel s'est insurgé à bon droit le Père Harduin (Athæi detecti, c. v.): « On ne doit pas trouver fort étrange, si je dis qu'il se peut même faire que les enfants, dans le temps qu'on les baptise, aiment Dieu d'un amour libre. Car, puisque le second Adame st contraire au premier, pourquoi dans le temps de la régénération ne délivrera-t-il pas les enfants de la servitude de leur corps, à laquelle ils ne sont sujets qu'à cause du premier, afin qu'étant éclairés et excités par une grâce vive et efficace à aimer Dieu, ils l'aiment tous d'un amour libre et raisonnable. Il ne faut qu'un instant pour faire cet acte d'amour; et cet acte peut se former dans l'ame sans qu'il s'en fasse de traces dans le cerveau. »

Les novateurs de la Réforme ont tantôt amoindri et tantôt exagéré l'efficacité du baptême. Ils ont prétendu que c'était un remède contre les péchés qu'on pourrait commettre à l'avenir ; que tous les péchés sont effacés par le simple souvenir de ce sacrement, sans l'intervention de la pénitence ; que le baptisé ne peut plus être damné, quand bien même il le voudrait, à moins qu'il ne perde la foi ; que le baptême délivre de l'obligation d'obéir aux lois humaines et d'accomplir les vœux émis avant ou après la réception du sacrement (2).

Parmi les sauvages du nord de l'Amérique, il y en eut qui crurent longtemps que les missionnaires les baptisaient, afin qu'ils fussent leurs esclaves en l'autre monde. Une mère dont la fille était morte après la réception du sacrement disait en voyant une de ses esclaves à l'agonie: « Ma fille est au pays des morts, toute seule avec les Français, sans parents et sans amis, et voici le printemps... Il faut qu'elle sème du blé d'Inde et des citrouilles. Baptisez mon esclave, afin qu'elle aille aussi au pays des Français, pour servir ma fille (3). »

Les Cochinchinois païens croient qu'au moment du baptême, l'âme du néophyte, soigneusement empaquetée, est envoyée par le missionnaire au Dieu des Chrétiens, qui l'achète et la lui paye (4).

LIVRE IX

DE LA PRÉPARATION AU BAPTÊME

⁽¹⁾ August., De Peccator. merit., c. xvIII.

⁽²⁾ Luther, De Baptism.; Calvin, Instit., 1. IV; Kemnitius, Exam. conc. Trid., sect. vii, c. ix; Bellarm., De Bapt., c. xii.

⁽³⁾ Jovet, Hist, des relig., t, IV, p. 282.

⁽⁴⁾ L'abbé Dourisboure, Les Sauvages Bha-Nars, p. 245.